



*Oyez, oyez, prêtez l'oreille
Sous la cloche du temps qui veille
Aux chroniques de notre fief ancestral
Se dévoilant dans votre Gazette hivernale*

Editorial

Chères Viternoises, chers Viternois, Bonjour !

Vous retrouver pour cette première Gazette de l'année est toujours un plaisir !

Les lampions de Noël disparaissent un à un, et les voeux pour 2026 sont de mise : même si j'espère que nous aurons le plaisir de les fêter ensemble le vendredi 23/01 à 18h30 à la salle polyvalente, permettez-moi d'anticiper un peu pour les lecteurs de cette Gazette, **en vous présentant au nom de tout le Conseil Municipal, les Adjoints, le CCAS, le personnel et moi-même, tous nos Vœux d'une Excellente Année 2026, qui réunisse pour vous Bonheur, Santé et Prospérité !**

2025 a été riche de nombreuses rencontres et animations, lancées par la Mairie, le CCAS, ou les Associations du Village, qui ont permis de partager de bons moments ensemble, et de belles mises en valeur de notre cadre de vie, des moments bien agréables.

2025 a permis aussi de réaliser différents travaux, des plus grands aux plus petits : que ce soit rue de la République, où le cheminement piéton d'un bout à l'autre sera effectif dans quelques semaines et où la chaussée a retrouvé un enrobé uniforme et silencieux, la finalisation de la Maison d'Assistantes Maternelles, y compris toiture et isolation, dotée d'un petit jardin adapté aux enfants, également procéder à un certain nombre de réparations et d'entretiens, que ce soit sur des bâtiments communaux, des « avaloirs » d'eaux pluviales « déchaussés », différentes petites réfections dans différents coins du village ou bâtiments publics.

2025 a permis de mener l'action de renumérotation pour remettre tous les numéros de nos rues dans le bon ordre ! Merci aux riverains concernés d'avoir procédé aux régularisations nécessaires. Il ne reste plus qu'à fixer les plaques émaillées avec les nouveaux numéros que Mélanie FRECHE leur a distribués au moment de Noël : certains l'ont déjà fait !

À saluer, la participation d'habitants du village, de bénévoles des associations, d'un bon nombre de conseillers municipaux pour différents besoins, et notamment repeindre l'intérieur de la salle polyvalente (et qui dit peinture dit préparation, nettoyage et lessivage, petites réparations, passage d'enduit, et seulement après peinture en 1 ou 2 couches !). Qu'ils (et elles !) en soient ici chaleureusement remercié(e)s !

2025 nous laisse aussi un souci avec le pont de la VITERNE au carrefour de la rue de la République et de la rue Julien Joly, pour lequel des missions d'expertises nécessaires ont été lancées : à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous avons une seule certitude, ce chantier va nous prendre au minimum entre six mois et un an avant de permettre de retrouver une circulation normale sur le pont. L'année s'est terminée avec une stricte interdiction de passer pour des véhicules ou des ensembles dépassant 3T5, afin d'assurer la sécurité du pont comme de ceux qui l'empruntent. Merci de respecter les limitations.

2026 sera ...une nouvelle page pour le village ! **D'ici là, encore nos meilleurs vœux pour vos proches et vous-même, et très bon début d'année 2026 !**

Jean-Marc DUPON

« *Les habitants décorent...et les fontaines et lavois deviennent des trésors* »

► AU FIL DE LA VIE MUNICIPALE

6 CONSEILS MUNICIPAUX en 2025

Toutes les délibérations et décisions impactant la vie locale sur bien des sujets sont consultables en mairie et sur notre site web www.viterne.fr dans le menu *Vie Municipale - Municipalité - Délibérations*.

RENDEZ-VOUS en 2026

- Cordiale invitation à tous les habitants à la traditionnelle Cérémonie des Vœux - **vendredi 23 janvier** à 18h30 salle communale : accueil des nouveaux habitants, félicitations aux jeunes diplômé(e)s et partage du verre de la Nouvelle Année.
- Tirage au sort des lots d'affouages 2025-2026 en forêt communale par la Commission Ressources Forestières pour les 100 affouagistes - **samedi 31 janvier** - salle de la mairie en 2 sessions : à 14h pour les inscrits de C à J, à 14h45 pour les inscrits de K à B. Délai d'exploitation (façonnage et débardage) fixé cette année au **dimanche 27 septembre**.
- Échéance des prochaines commandes groupées de fioul et pellets à prix négociés par le CCAS **les jeudis 15 janvier, 16 avril et 17 septembre**. Inscrivez-vous en mairie sur nos listings afin d'être avisés et prévenez-nous également si vous ne souhaitez plus y figurer.
- Permanences Mutua+ (complémentaire santé collective à tarif préférentiel, 42 adhérents à Viterne en 2025 !) en mairie **les jeudis 15 janvier, 12 février, 19 mars, 30 avril, 21 mai, 18 juin et 16 juillet** de 9h à 12h, sur rendez-vous avec son représentant local M. Arnaud BLONDE  03 29 84 79 99  contact@mutuaplus.fr
- Permanences de la Gendarmerie dans le cadre du dispositif « hors les murs » en mairie de Viterne (également pour les habitants de Maizières) **le 4^{ème} lundi du mois** de 16h à 17h et/ou patrouille à pied ou en véhicule dans le village.
- Prochaines élections municipales **les dimanches 15 et 22 mars** de 8h à 18h - salle de la Mairie. *Voir article page 3.*
- Prochain recensement de la population de Viterne **en 2027**.

EN COULISSES

- À nouveau nos remerciements aux habitants et/ou entrepreneurs locaux, actifs ou retraités, pour leurs prêts de matériel, leur savoir-faire et leurs services rendus à la commune. Sans oublier Hervé THOMAS-MULLER, adjoint technique, ayant accompli bien des missions dans le village.
- Population de référence à Viterne au 1^{er} janvier 2026 (source Insee millésime 2023) : 749 habitants ↔ 738 pour la population municipale + 11 pour les personnes ayant conservé une résidence.



- Effectif 2025-2026 de 67 petits élèves scolarisés à l'école primaire Les Alisiers, répartis en 3 classes : 29 en PS MS et GS 23 en CP et CE1 - 15 en CE2 CM1 et CM2.

Sécurité devant l'école : la circulation de tous les véhicules motorisés (sauf riverains et services de sécurité, à 20 km/h) est interdite rue de la Mairie, sur la section délimitée par les panneaux, en période scolaire du lundi au vendredi, de 8h15 à 8h45, de 11h45 à 12h15, de 13h15 à 13h45 et de 15h45 à 16h45. Les parents déposant les enfants sont invités à stationner dans une rue adjacente, sans créer de gêne (circulation piétons et voitures, accès aux garages).

À signaler un emplacement de stationnement, côté entrée de l'école, strictement réservé aux personnes en situation de handicap (avec carte), sous peine de contravention.

- Consultez par précaution les calendriers de chasse (jusqu'au 27 mars 2026 selon les bois) en mairie, sur notre site web www.viterne.fr ou sur l'application *PanneauPocket* afin de vous promener sereinement.
- Prochaine mise en service d'une double borne de recharge électrique par la CCMM dans le cadre d'un maillage territorial, située rue de la République, au niveau de la cour annexe de l'école.
- Étude en cours avec la CCMM pour définir un tracé de liaison cyclable sécurisée en bordure de la route D974 et faisant ainsi la jonction entre Pont-St-Vincent, Bainville-sur Madon, Maizières et Viterne.
- Soutien du Fonds d'Initiatives Culturelles (FIC) de la CCMM pour Viterne en 2025, à hauteur de 855 € en faveur de l'APMM pour l'organisation de la Journée du Patrimoine, et de 270 € en faveur de l'Atelier Reg'Arts pour l'exposition photos « Les estivales des fontaines ».
- Mémo ! Gohar GEVORGYAN vous accueille à l'agence postale communale : en matinée les lundis et mercredis de 9h à 12h et les samedis de 10h30 à 12h / en fin d'après-midi les mardis et jeudis de 15h à 18h. Fermeture les vendredis.

AFFOUAGES	INSCRITS
2025 / 2026	100
2024 / 2025	91
2023 / 2024	86
2022 / 2023	90
2021 / 2022	72
2020 / 2021	68
2019 / 2020	86
2018 / 2019	110
2017 / 2018	127

ANNÉE SCOLAIRE	ÉCOLIERS
2025 / 2026	67
2024 / 2025	62
2023 / 2024	73
2022 / 2023	72
2021 / 2022	73
2020 / 2021	72
2019 / 2020	84
2018 / 2019	84
2017 / 2018	98
2016 / 2017	94
2015 / 2016	98

FORMALITÉS

- ❖ Jeunes gens résidant à Viterne, apportez en mairie votre justificatif de diplôme ou certificat professionnel obtenu en 2026 (jusqu'à Bac +3) avant le 10 décembre 2026 pour une récompense (carte cadeau de 35 €) lors des Vœux du Maire en 2027.
- ❖ Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), préparé pendant plusieurs années par les 19 communes, est depuis le 16 juin 2025 la base légale d'instruction pour toute nouvelle autorisation d'urbanisme délivrée, les PLU communaux n'étant plus applicables. Consultez l'ensemble du dossier sur www.geoportail-urbanisme.gouv.fr
- ❖ Pour les habitants de + 70 ans rencontrant des difficultés de mobilité ou les personnes à mobilité réduite détentrices d'une carte de handicap, pensez à vous inscrire en mairie afin de bénéficier des 2 services de la CCMM à domicile : transport T'MM+ et service personnalisé de collecte des encombrants.
- ❖ Bienvenue aux nouveaux habitants ! Présentez-vous en mairie afin de bénéficier d'un accueil personnalisé lors des Vœux du Maire et inscrivez-vous sur les listes électorales (prévoir justificatifs identité et domicile).
- ❖ Pour toutes les démarches concernant le cimetière, merci de vous rapprocher de la mairie afin de vous accompagner.
- ❖ Dès 16 ans, pensez à vous faire recenser en mairie pour la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) en présentant votre pièce d'identité, votre livret de famille et un justificatif de domicile.
- ❖ Depuis le 15 décembre 2025, les factures émises par la Trésorerie pour encaissement par la DGFiP sont mises à la disposition de chaque destinataire dans son espace « particulier » renommé « Mon espace Finances publiques » sur impots.gouv.fr avec pour objectif d'offrir un meilleur service aux usagers, mais aussi de préparer la mise en œuvre de la facturation électronique au 1^{er} septembre 2026. L'usager peut ainsi procéder au paiement de sa facture directement depuis son espace personnel. C'est seulement après avoir testé et apprécié le circuit dématérialisé que chacun pourra, s'il le souhaite, renoncer aux envois « papier ».

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026, changement de mode de scrutin par Nathalie LEMOINE



Hier, un scrutin majoritaire plurinominal

Jusqu'à récemment, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient en groupe ou individuellement. Le panachage était alors autorisé, les électeurs ayant la possibilité de rayer les noms de certains candidats et de les remplacer par d'autres sur leur bulletin de vote. Ce système ne garantissait toutefois pas le respect de la parité.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel

Désormais, conformément à la loi du 21 mai 2025, le mode de scrutin est harmonisé et généralisé dans les 25 000 petites communes de moins de 1 000 habitants, à l'identique des autres. **Les listes de candidats doivent être composées de façon paritaire, en respectant une alternance stricte femme/homme.** Ce nouveau dispositif impose le dépôt de listes complètes, avec une marge d'adaptation autorisée de plus ou moins deux candidats par rapport à l'effectif légal, et grande nouveauté, **supprime le panachage : il n'est donc plus possible de rayer ou d'ajouter des noms, ni de modifier l'ordre de présentation lors du vote. Les bulletins seraient alors considérés comme nuls.**

Sans majorité absolue au 1^{er} tour, un 2nd tour est organisé. Les conseillers municipaux, au nombre de 15 à Viterne, sont élus pour 6 ans (voire 7 lorsque cela coïncide avec l'année d'une élection présidentielle, mais non légiféré à ce jour).

Inscriptions sur les listes électorales

Si ce n'est pas déjà fait, il est encore temps d'effectuer cette démarche avant les dates limites suivantes :

- jusqu'au mercredi 4 février 2026 inclus pour une inscription en ligne sur www.service-public.gouv.fr
- jusqu'au vendredi 6 février 2026 inclus pour une inscription en mairie (vigilance, mairie de Viterne ouverte de 11h à 12h) en vous munissant d'un justificatif d'identité, d'un justificatif de domicile et du formulaire cerfa n°12669 dûment complété.
- jusqu'au mercredi 5 mars 2026 (mairie fermée donc la veille mardi 4 mars) si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

par Dominique GERARD

2025 : une année riche en actions

Fort d'une équipe aguerrie abordant sa 2^{ème} année d'expérience, le CMJ a participé à toutes les animations locales : marché des producteurs, Octobre Rose, char de Saint Nicolas. Les jeunes élus ont également organisé des ateliers chocolat et pâtisserie, 2 bourses aux jouets ainsi que 2 opérations citoyennes de ramassage des déchets dans le village. Investis dans leur démarche solidaire, ils ont poursuivi leurs visites auprès des personnes isolées, qui ont apprécié chaque moment partagé.

2026 : une nouvelle équipe

Le mois de novembre a marqué la fin de leur mandat, nécessitant l'organisation de nouvelles élections.

La bonne nouvelle est venue des plus anciens de ses membres, certains étant présents depuis la création du CMJ en 2021 dans notre commune. En effet, malgré leur évolution dans le cursus scolaire 6^{ème} ou 5^{ème}, ils ont souhaité poursuivre leur engagement au sein du CMJ.

C'est la première fois que nous avions l'opportunité de conserver dans l'équipe du CMJ les plus matures, qui ont acquis de l'expérience. C'est pourquoi nous avons décidé d'adapter notre règlement électoral : réservé 5 sièges aux enfants de l'école des classes CE2, CM1 et CM2 (collège A) et 5 sièges pour les jeunes des classes 5^{ème} et 6^{ème} (collège B).

Comme toujours, avec l'appui de Madame TRIBOUT, nous avons sollicité les candidatures auprès des jeunes de l'école de Viterne. 5 élèves se sont présentés. Bravo à eux pour avoir osé briguer un mandat mais surtout bravo pour la qualité de leur présentation.

Parallèlement, nous avons appelé à candidatures les collégiens et 5 volontaires ont postulé.

Les élections se sont déroulées le 21 novembre 2025 en 2 phases pour tenir compte des contraintes horaires de chaque groupe d'électeurs.

Avec 6 voix chacun, Eléonore MEFFRAY et Robin NURIDINOVIC sont arrivés en tête des votes. Il nous a fallu, pour les départager, appliquer la règle du candidat le plus âgé. C'est donc Eléonore qui est nommée Maire-Jeune et Robin nommé Adjoint-Jeune. Félicitations !

Avec Achille AMBIEHL-THOUVENIN, Lina BUF-DEFOORT, Astrid CHAUPRE, Rose DAILLIET, Léa FOSTIER, Baptiste LABACHE et Naya MEKHALIF, notre nouvelle équipe du CMJ est désormais prête à proposer, analyser et mettre en place de nouvelles actions en 2026, pour favoriser avant tout le bien-vivre entre jeunes et adultes au sein de notre village.

PROJET D'ÉNERGIES RENOUVELABLES : une Nouvelle Étape pour Notre Commune

par Mathieu NÉEL

❖ Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la CCMM a la volonté de développer au plus vite toutes les sources de production d'Énergies Renouvelables (EnR). À ce titre, elle a engagé une démarche de valorisation du potentiel photovoltaïque des toitures des bâtiments publics et d'identification des sites propices à des outils de production de masse (anciennes carrières par exemple).

❖ Pour un objectif global de production de 2GWh par les toitures, Viterne pourrait apporter modestement sa contribution avec deux toitures potentielles retenues : celle de l'École et celle de la Mairie (côté bibliothèque, à confirmer).

Si les études de faisabilité (toujours en cours) et de rentabilité donnent satisfaction, ces deux toitures communales pourraient se voir équipées de panneaux d'ici deux ans.

❖ Si on compte en plus le projet de réhabilitation de la carrière Cogesud (réunion publique du 6 octobre 2025) par la société française Heling Enr, la commune va réellement « éclairer » le territoire !

Qui a dit qu'il fait toujours gris en Lorraine ?

Le saviez-vous ?

- Une installation solaire en toiture permet de **réduire de 10 à 30 %** la consommation d'électricité du bâtiment qu'elle équipe.
- Les 19 communes engagées dans ce projet bénéficieront d'une **production locale et renouvelable**, injectée directement dans le réseau.
- La Société d'Économie Mixte créée pour le projet compte **49 % de participation publique**, garantissant que les décisions stratégiques restent entre les mains du territoire.
- Produire localement son énergie permet de **limiter les pertes en ligne**, qui représentent en moyenne en France 6 à 8 % de l'électricité consommée.
- Le solaire en toiture est l'une des solutions les plus rapides à déployer : la majorité des installations peuvent être réalisées en un temps très court.

« À Viterne, la nature offre sa beauté sereine »

HISTOIRE DE PONT par Jean-Marc DUPON (au 23/12/2025)

Mauvaise surprise de cette fin d'année, l'affaissement du pont au bout de la rue de la République nous a obligé à réduire la largeur du passage et plus encore le tonnage des véhicules supportable par l'ouvrage.

Les premiers éléments d'expertise du 22 décembre confirment une dégradation assez prononcée du côté aval et un côté amont globalement sain.



Toutefois, l'ensemble du pont étant maintenant soumis à des contraintes différentes du fait de la dégradation, il devra faire l'objet d'une réfection au moins partielle mais en profondeur, qui nous prendra vraisemblablement entre 6 mois et plutôt 1 an.

De plus, les mesures que nous avions prises ont été considérées comme devant au moins être pérennisées, à savoir maintenir un trafic modéré, et strictement limité aux véhicules de moins de 3T5.

Nous sommes conscients que cette situation sera génératrice de contraintes, que nous regrettons, mais qui sont indispensables à la sécurité de tous. Au moment où vous lirez ces lignes, nous devrions être en possession du rapport d'expertise et pouvoir envisager les modalités (et budgets) de la réfection.

Nous vous tiendrons au courant de ce dossier au fur et à mesure, en espérant pouvoir profiter dans les prochains mois en voiture de cet axe remis en état, et rapidement à pied vers le petit parc, le cimetière, et les points de tri et de composteurs !

SÉCURITÉ et PRÉVENTION par Jean-Marc DUPON

Le territoire a connu ces derniers mois un certain nombre de cambriolages, qui nous rappellent quelques consignes de base de sécurité de nos domiciles :

- Fermer les portes à clé et les fenêtres (le vol « à la clenche » fait des ravages !) ;
- Éviter de laisser les objets de valeur auxquels vous tenez, dans les commodes, les tables de chevet ou les salles de bain ; la Gendarmerie conseille plutôt des endroits originaux voire « incongrus » mais qu'il faut bien mémoriser !
- Fermer les véhicules (c'est un obstacle de plus à l'intrusion !).

L'autre sujet est la VIGILANCE : une voiture qui « tourne », qui rôde, qui vire à basse vitesse avec plusieurs personnes à bord, c'est rarement un touriste perdu ou un ami qui vous veut du bien ! Notre attention collective est notre sécurité à tous ! Un doute, quelle que soit l'heure ? Le 112 avec votre portable, le 17 d'un fixe, un signalement avec un numéro de plaque est toujours important !

COMMUNICATION par Nathalie LEMOINE

Il me tient juste à ❤ de vous remercier chaleureusement :

- pour votre fidèle lecture de notre Gazette municipale, depuis son tout premier numéro en mai 2014 ;
- pour votre intérêt constant et vos nombreux clics sur notre site internet, lancé en mai 2015 et modernisé en décembre 2017.
- et pour votre bel engagement sur l'application citoyenne PanneauPocket, initiée en octobre 2023 avec 68 abonnés au démarrage, atteignant 446 abonnés en ce début d'année 2026, soit + que le nombre de foyers résidant à Viterne, preuve que l'information se partage au sein même des familles.

Ces 3 supports étant dédiés à rapprocher élus et habitants, sans oublier l'affichage, la distribution des flyers par les Associations, le CCAS, le CMJ et la Municipalité...et bien sûr le bouche-à-oreille et l'agréable papotage !

Toute ma reconnaissance également aux Associations, au Café et à tous les Organisateurs, ayant régulièrement partagé leurs actualités, oh combien riches et variées, contribuant ainsi à la vitalité et la convivialité de notre village.

► CADRE DE VIE

COLLECTE ET TRI 2026 jusqu'en JUIN

→ Nos sacs jaunes de tri sont ramassés tous les vendredis. À noter un report exceptionnel de la collecte du vendredi 1^{er} mai férié au lundi 4 mai, en revanche pas de ratrapage concernant le vendredi 8 mai férié.

→ Nos bacs noirs d'ordures ménagères sont collectés 1 fois par quinzaine, les lundis matin en semaine impaire aux dates suivantes : 12/26 janvier - 9/23 février - 9/23 mars - 7*/20 avril - 4/18 mai - 1er juin. * Vigilance lundi férié 6 avril avec report au lendemain mardi.

→ Sacs et bacs à sortir la veille au soir, sauf si peu remplis. → Sacs jaunes à récupérer en mairie.

Une réorganisation des tournées est prévue à compter du 15 juin 2026 afin de répondre à l'évolution des pratiques.

→ Pour tout renseignement (nouveaux arrivants, changement de situation, professionnels, carte d'accès déchetterie) : service déchets ménagers de la CCMM : ☎ 03 54 95 62 41 ✉ secretariat@covalom.fr

→ Voir calendrier 2026 et mémo-tri distribués dans vos boîtes aux lettres et également publiés sur www.viterne.fr et sur l'application *PanneauPocket*.

→ Inscrivez-vous à la lettre d'info mensuelle du Service Prévention des Déchets de la CCMM (version améliorée depuis octobre 2025), envoyée par mail aux abonnés avec des astuces, des rendez-vous et des évènements durables à ne pas manquer sur tout le territoire Moselle et Madon, pas bien loin.

Signalez-vous (en indiquant nom, prénom, commune et courriel) par mail à [✉ prevention.dechets@cc-mosellemadon.fr](mailto:prevention.dechets@cc-mosellemadon.fr)

COMPOSTEUR COLLECTIF par Mélanie FRECHE

Grâce au soutien du Service Prévention des Déchets de la CCMM et de la COVALOM, Viterne a installé un composteur collectif en avril 2025 sur le parking du cimetière, à côté des points d'apports volontaires (bennes à verre, à papiers et tissus).

Cet équipement était visiblement très attendu car de nombreux habitants sont devenus des usagers réguliers.

Avec l'aide de quelques utilisateurs, nous avons déjà effectué 3 transferts (vidage du bac d'apport de 800 litres dans les bacs de maturation).

Vous pouvez également passer en mairie signer la *Charte de l'utilisateur* et repartir avec un bio-seau, utile pour transporter vos déchets alimentaires. Cela nous permet également de vous informer des transferts et des distributions de compost mûr qui sont organisés.

Pour rappel, nos poubelles « noires » d'ordures ménagères ne doivent plus contenir de déchets alimentaires ou de cuisine.

RECLYCLEZ & VALORISEZ VOS SAPINS DE NOËL

Juste après les fêtes, balisage d'une zone de dépôt vers le parking du stade, afin de donner une seconde vie à vos sapins uniquement naturels (sans liens, ni décos, ni sacs) en vue d'une opération par la Covalom de collecte la semaine du 25 janvier puis de broyage en paillage dans les massifs ou en matière sèche dans les composteurs partagés. Inutile d'encombrer dans ce cas la benne à déchets verts !

BENNE À DÉCHETS VERTS

Veuillez respecter impérativement la limite de chargement indiquée, condition indispensable afin que la benne soit aux normes d'enlèvement et de transport. Merci de bien vouloir prévenir la Mairie ou un élu si celle-ci est pleine et de patienter sans la charger davantage.

LES PETITS RAPPELS

par Jean-Marc DUPON

Vie de village, vie en société, bons rapports de voisinage (Si, si, sisisi, c'est possible, c'est même souvent le cas 😊 !) :

- ★ Entretien des abords des maisons et des jardins donnant sur la voie publique : balayer devant sa porte, mais aussi désherber, déneiger, ramasser... ce qui doit l'être ! Merci pour vos voisins et pour tout le village, d'y être attentifs !
- ★ Entretien du Ruisseau : après avoir rappelé que tous les riverains sont propriétaires du ruisseau jusqu'au milieu du cours d'eau 💧, ne pas le polluer est une évidence, l'entretenir tout en maintenant sur la moitié du cours d'eau la végétation naturelle qui y pousse (en bonne intelligence avec votre vis-à-vis) est une priorité pour assurer le maintien de cette végétation sur une partie du cours d'eau, ce qui protège les truitelles du héron !
Seule la « renouée du japon » doit être coupée, arrachée, taillée et encore arrachée (!) afin de limiter son caractère invasif.
- ★ Couper les haies vives et les arbres/arbustes en bordure de voie publique (et même de ses voisins !) sans « dépasser » : ce n'est pas toujours facile de

contenir la végétation, et il faut régulièrement y revenir. Cette agréable végétation ne doit gêner le passage ni des piétons, ni des véhicules. Là aussi, merci à ceux qui sont concernés, pour toute votre attention.

- ★ Véhicules hors d'usage : il est tellement plus facile de ne pas laisser « pourrir » un véhicule hors d'usage pendant plusieurs mois (ou plus) en extérieur : non seulement les papiers risquent d'être perdus, il ne vaudra plus rien, ses freins seront bloqués, et l'épave de plus en plus difficile à débarrasser ! Ici encore, ne pas attendre l'application d'une réglementation de plus en plus sévère, même sur terrain privé.
- ★ Chiens : c'est un fait, nous avons plus de toutous qu'avant le Covid. Il faut donc encore plus adapter nos comportements et tous nos soins, par respect pour nos voisins.
- ★ Petits services : cela vaut la peine d'en parler pour souligner ces petits riens, ces petits services entre voisins qui se rendent tous les jours dans le village ! Continuons !

Merci de votre attention ! Bon voisinage !

« *Au creux d'un vallon paisible s'éveille Viterne, sous le voile de l'hiver* »



« *La féerie coule de source entre fontaines et lavoirs* »

► VIVRE ENSEMBLE

CCAS & SOLIDARITÉ 2025

par Mélanie FRECHE

L'année 2025 se termine sur des notes de solidarité et de convivialité pour lesquelles tous les Viternois et toutes les Viternoises ont su se montrer présents.

- D'abord, les 2 bourses puéricultures destinées à nos tout-petits ont rencontré un vif succès avec des participants et des visiteurs plus nombreux et ravis de trouver cet espace de vente de vêtements, de jouets et de matériel d'occasion. L'automne a également été propice aux animations et rencontres et nous a permis de soutenir plusieurs œuvres et associations :

- Octobre Rose avec 7332,38 € reversés à la Ligue contre le Cancer.

Merci à tous les bénévoles et aux entreprises qui ont participé activement à la réussite de cette journée.

Une partie des fonds sera dédiée à la prise en charge de soins de bien-être au CHU et à l'Hôpital d'Enfants, et également pour des projets de recherches basés en Lorraine.

- Les Petits Déjeuners de la Trisomie 21 avec 50 petits-déjeuners distribués chez les Viternois et 563 € reversés à l'association *Trisomie 21 de Meurthe-et-Moselle*.

- Le Téléthon qui a réuni les marcheurs de 7 villages pour un don de 629 €.

- Les animations du CCAS se sont clôturées avec le Repas des Aînés qui a rassemblé 63 convives parmi lesquels nos Aînés, leurs proches, des membres du CCAS et élus. Tous ont pu profiter de la visite du Père Noël en fin d'après-midi, toujours très apprécié par les petits et les grands !

- 41 colis gourmands de produits locaux ont ensuite été portés aux habitants absents au repas.

- Les commandes de fioul et de pellets étant toujours plébiscitées, elles continueront de vous être proposées en janvier, avril et septembre.

À noter également la mobilisation en mars 2025 des fidèles bénévoles de l'AEIM avec la vente à Viterne de 255 *Brioches de l'Amitié* pour 1 371,50 €, concoctées par la Boulangerie de Bainville.

PARTAGE INTERGÉNÉRATIONNEL

par Mélanie FRECHE

L'Amicale des Anciens recherche de nouveaux joueurs pour passer des après-midis conviviaux autour du tarot, de la belote ou de tout autre jeu de société.

Venez-vous essayer aux jeux de cartes ou simplement discuter, échanger et passer un bon moment jusqu'au goûter ! Rendez-vous les jeudis après-midi dès 14h à la Maison des Associations place du Jet d'Eau.

NOS CHÈRES COUSSETTES

par Bénédicte CLAUDEPIERRE

Les cousettes de Viterne, ce sont ces femmes du village, d'âges bien différents, souvent aux cheveux d'argent et toujours au rire franc, qui se retrouvent chaque mardi à la maison des associations.

Leurs doigts agiles dansent sur les tissus, mêlant aiguilles, fils de couleur et conversations animées. Elles cousent, tricotent, brodent, confectionnent, souvent pour les autres - des essuie-mains brodés, des décorations de Noël qu'elles vendent sur les marchés du village afin de récolter quelques fonds pour des livres de la bibliothèque.

Rien n'est perdu : chaque chute de tissu trouve sa place, chaque fil tisse un lien.

Je les ai rencontrées en croisant Marcelle, l'aînée de ces dames (92 ans) qui passait par tous les temps devant la mairie, petit sac à la main. Elle m'expliquait qu'elle se rendait à l'atelier *cousette* pour tricoter des couvertures chaudes pour les sans-abris. Sa bonne humeur, son enthousiasme et sa générosité m'ont touchée.

Le mot *cousette* désigne, à l'origine, une couturière modeste, souvent apprentie ou employée dans un atelier sans grand prestige. C'est un terme tendre, presque affectueux, pour parler de celles qui travaillent dans l'ombre, avec patience et habileté.

À Viterne, les *cousettes* sont de véritables artisanes du lien social. Entre deux points de couture, elles échangent des savoirs faire, des nouvelles du village, des souvenirs d'enfance, ou des recettes de famille. Et quand vient la fin de l'après-midi, les tables sont couvertes d'ouvrages colorés, preuve tangible qu'un fil, lorsqu'il relie les bonnes personnes, peut réchauffer bien plus que les épaules.

LA VIE DU VILLAGE AVEC SES ASSOCIATIONS – PARTICIPEZ, PARTICIPONS !

par Jean-Marc DUPON

L'organisation des animations ouvertes à tous, correspondant à un objectif essentiel des Associations du village, a été favorisée en leur assurant le prêt gratuit de salles ou de lieux communaux (y compris pour leur assemblée générale), sous la condition de cette ouverture à tous, essentielle.

Le nombre d'animations réalisées ces dernières années, anciennes, nouvelles, ou renouvelées, sont la preuve de l'intérêt d'une telle démarche pour la vie du village.

Mais au-delà de votre présence à un bon nombre de manifestations, savez-vous que vous pouvez trouver au sein de ces associations, dans une ambiance chaleureuse, le moyen de participer « de l'intérieur » à cette vie du village ?

N'hésitez plus, prenez contact avec les représentants des Associations ou participez à leurs Assemblées Générales !



► AGENDA VITERNOIS 2026

Programme prévisionnel et non exhaustif

Merci de vous rapprocher des Associations et Organisateurs

- Fête des Rois et spectacle avec l'Union Familiale - **dimanche 11 janvier** - salle communale.
 - Matinées d'éveil pour les tout-petits et leurs assistantes maternelles avec le Fil d'Ariane de la CCMM - **les vendredis 23 janvier, 13 février, 20 mars, 3 avril et 5 juin**.
 - Messe à l'Église de Tous-les-Saints - **mercredi 18 février** à 9h30 (Cendres).
 - Concours de belote avec l'Union Familiale - **dimanche 22 février** - salle communale.
 - Après-midi jeux de société avec La Fontaine - **en février ou mars**.
 - Ateliers gratuits personnes âgées « le plaisir des sens » (10 personnes maxi) animés par une psychomotricienne - 7 séances **les jeudis de 10h à 12h du 5 mars au 30 avril** (hors vacances scolaires) - salle de la Mairie - Renseignements et inscriptions obligatoires auprès du CIAS : ☎ 0974360450 ou ✉ cias@cc-mosellemadon.fr
 - 49ème édition de l'Opération Brioches de l'AEIM (mobilisation pour les personnes en situation de handicap) du 23 au 29 mars avec le passage des bénévoles viternois en porte-à-porte **samedi 28 mars** à votre rencontre.
 - Bourses puériculture avec le CCAS - **dimanches 29 mars et 27 septembre** - salle communale.
 - **2** marchés des producteurs locaux cette année avec le CCAS et la CCMM - **vendredis 3 avril et 18 septembre** à 16h.
 - Chasse amusante aux œufs de Pâques avec La Fontaine - **vendredi 3 avril**.
 - Lotos avec l'Union Familiale - **dimanches 12 avril et 25 octobre** - salle communale.
 - Exposition photos « Les estivales des Fontaines » avec l'Atelier Reg'Arts sur le thème « les ponts » + apéro photos. Envoyez vos clichés **jusqu'au 30 avril**. Règlement sur notre site web ou auprès de son Président M. Jean-Marc NUEL.
 - Invitation à tous les habitants pour commémorer la Victoire **du 8 mai 1945** (vendredi en 2026) & l'Armistice du **11 novembre 1918** (mercredi en 2026) à 11h devant le Monument aux Morts avec vin d'honneur offert salle communale.
 - Randonnée pédestre avec l'Union Familiale - **dimanche 14 juin** - préau.
 - Assemblée Générale de l'Union Familiale - **vendredi 11 septembre** - maison des Associations.
 - Animations solidaires pour Octobre Rose avec l'Union Familiale, le CCAS et les partenaires - **samedi 10 octobre**.
 - Petits déjeuners de la Trisomie avec le CCAS - **dimanche 15 novembre**.
 - Marché de Noël avec l'Union Familiale et les exposants - **samedi 21 novembre** - salle communale.
 - Mise à l'honneur de nos Aînés par le CCAS avec un repas festif - **samedi 12 décembre** - salle communale.
 - Visite du fidèle Père Noël avec l'Union Familiale - **samedi 19 décembre** - défilé en char et spectacle salle communale.
 - Fête des Rois et spectacle avec l'Union Familiale - **dimanche 10 janvier 2027** - salle communale.
- +**
- Heures des contes à la Bib' des Bénévoles 1 mercredi par mois.
 - Ateliers créatifs Dessin Art Couleurs pour les enfants (débutants ou confirmés) encadrés par les artistes professionnels viternois M. Mme Hauser - depuis novembre et jusqu'à juin + vernissage - salle 1^{er} étage de la mairie.
 - Vente de légumes bio, œufs bio et produits locaux directement à la ferme collective viternoise Luthopie les mercredis de 16h à 18h30 et les samedis de 10h à 12h jusqu'à nouvel ordre. Commandez à l'avance votre panier de saison en ligne et inscrivez-vous à leur newsletter sur ☎ <https://luthopie.fr> pour suivre leurs actualités paysannes.
 - Commande de fleurs de saison avec l'Union Familiale - printemps et automne.
 - Visites guidées (fontaines, croix, calvaires, sentiers) à la demande avec l'APMM par petits groupes.
 - Accueil à la Bib' des Bénévoles - les mercredis et samedis de 10h à 12h + animations jeux, végétaux, potirons, soupe...
 - Retrouvailles créatives des Cousettes avec l'Union Familiale - les mardis après-midi - maison des Associations.
 - Jeux de cartes, de sociétés et goûter avec l'Amicale des Anciens - les jeudis après-midi - maison des Associations.
 - Atelier photos avec Reg'Arts - les jeudis de 20h à 22h - maison des Associations.
 - Cours de guitare avec La Fontaine - les mardis et mercredis de 18h à 20h - maison des Associations.
 - Animations conviviales au Café du Jet d'Eau (soirées festives, conférences, jeux, café-tricot...).
 - Entraînements à la discipline canine Agility - les mardis ou jeudis (selon météo) à partir de 18h - terrain vers le Stade.
 - Séances de gymnastique d'entretien pour adultes avec le Club CEPA de Neuves-Maisons - les mardis de 20h30 à 22h salle communale.

Mairie de Viterne 2 rue de la Mairie - 54123 Viterne

☎ 03 83 52 75 27 sauf mercredi & vendredi après-midi ✉ mairieviterne@orange.fr ☎ www.viterne.fr

Accueil et Permanences lundi de 16h à 18h & jeudi de 17h à 18h45 & vendredi de 11h à 12h

Responsable de publication M. Jean-Marc DUPON - Maire

Création Rédaction Coordination Photos Citations Mme Nathalie LEMOINE - 3^{ème} Adjointe
Merci aux élu(e)s et à Bénédicte CLAUDEPIERRE secrétaire générale de mairie pour leurs contributions



Bonne lecture de cette dernière petite Gazette - Nathalie
Impression par nos soins - Merci de ne pas jeter sur la voie publique